

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 17 octobre 2018

Monsieur Jean-Claude Claret
Commissaire enquêteur
Mairie 58 rue Principale
86 160 Saint-Maurice-La-Clouère

pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr (objet : Parc éolien de Saint Maurice La Clouère)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien « : Parc éolien de Saint Maurice La Clouère » pour les raisons suivantes :

- j'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que l'article d'Est Charente d'octobre 2018)

- La densification insupportable d'éoliennes dans le sud-Vienne, le nord de la Haute-Vienne et nord-Charente. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.

- Le bruit intermittent généré par les éoliennes rend inhabitables les habitations situées à moins de 1 km de ces machines, ceci concerne les hameaux de Mauvonne situé à 530 m de l'éolienne la plus proche, La Dultière (500 m), Mossaïs (500 m), Les Rousselières (550 m), La Martinière (740 m), la Cicardièrre (990 m), Lionnière (690 m), Gonêche (500 m), La Pédrigère (580 m), Gâtine (590 m), La Goublerie (770 m), La Batardelière (780 m), Les Granges des Brandes (770 m), Les Remigeoux (800 m), etc...

- La baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet.

- L'atteinte au patrimoine historique, notamment le château et l'église de Vernon, le Château de la Roche Gençay, l'Hotel des 3 marchands, l'église Saint Maurice de Saint Maurice La Clouère, le Logis de la Briauderie et le château de Gençay.

- La contradiction du développement du tourisme et le déploiement des éoliennes dans la région.

- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue.

- La mise en danger des espèces d'oiseaux protégés présentes sur le site comme l'alouette lulu, le busard cendré, le busard Saint Martin, la caille des blés, le chevêche d'Athéna, le faucon émerillon, le gros bec casse noyaux, la grue cendrée, la huppe fasciée, la linotte mélodieuse, le milan noir, l'œdicnème criard, le pic noir et le pluvier doré.

- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pâles et les espaces boisés : haies, bois.

- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes,

hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.

- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit).

- L'atteinte à l'attractivité du territoire et à son potentiel économique.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Signature : Marcel Puygrenier